



# REVUE MALIENNE DE LANGUES ET DE LITTERATURES

REVUE SCIENTIFIQUE DE LANGUES, LITTERATURES ET SCIENCES HUMAINES



REVUE SEMESTRIELLE DE L'UNIVERSITE DES  
LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES DE BAMAKO

ISSN 1987-1228



## **Administration**

Directeur de publication : Pr Denis DOUYON, Ecole Normale Supérieure  
amadougnon@gmail.com

Rédacteur en chef : Dr Mamadou DIA, FLSL / ULSHB  
Oudidiam55@gmail.com

Secrétaire de la revue : Dr Moriké DEMBELE, FSHSE / ULSHB  
morikdembele@yahoo.fr

Responsables financiers et marketing : Dr Afou DEMBELE, FLSL / ULSHB  
afoudem@gmail.com

Chargé de production : Dr Aboubacar COULIBALY, FLSL / ULSHB  
aboubacarscouly@hotmail.com

Délégué Afrique : Dr Kawelé TOGOLA, FSHSE / ULSHB  
kawoletogola@yahoo.fr

Délégué Etats Unis : Dr Fatoumata KEITA, FLSL / ULSHB  
fatoumatakeita808@gmail.com

Délégué France : Dr N'Bégué KONE, FLSL / ULSHB  
konenbegue@gmail.com

## **Comité scientifique**

Pr Samba TRAORE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Emile CAMARA, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Boniface KEITA, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Ntji Idriss MARIKO, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Doulaye KONATE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Moustaph DICKO, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Jean Bosco KONARE, Université des Sciences Sociales et des Gestion de Bamako

Pr Drissa DIAKITE, Université des Sciences Sociales et des Gestion de Bamako

Pr Salif BERTHE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

Pr Bakary CAMARA, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako

Pr Issiaka SINGARE, Université des Sciences sociales et de gestion Bamako

Pr Famakan Oulé KONATE, Université des Sciences Sociales et des Gestion de Bamako

Pr Moussa DAFF, Université Cheikh Anta Diop de Dakar

Pr Hamidou Nacuzon SALL, Université Cheikh Anta Diop Dakar

Pr Meke MEITA, Université Felix Houphouët Boigny de Cocody

Pr Adama COULIBALY, Université Felix Houphouët Boigny de Cocody  
Pr Arnaud RICHARD, Université Paul Valéry de Montpellier 3  
Pr Jean François DURAND, Université Paul Valéry de Montpellier 3  
Pr Celestin Djah DADIE, Université Alassane Ouattara de Bouaké  
Pr Manhan Pascal MINDIE, Université Alassane Ouattara de Bouaké  
Pr Arouna DIABATE, Université de Koudougou  
Pr Valéan F. TINDAOGO, Université de Koudougou  
Pr Jean Emile CHARLIER, Université Catholique de Louvain (ULC) de Bruxelles  
Pr Catherine MAZAURIC, Université de Marseille Aix Provence  
Dr Denis DOUYON, Ecole Normale Supérieure  
Dr Oumar KANOUTE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Pr Mamadou Bani DIALLO, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Balla DIARRA, Institut Supérieur de Formation et de Recherche Appliquée de Bamako  
Dr Cheikh Tidiane SALL, Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
Dr Ndo CISSE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Idrissa S. TRAORE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Bougoutié COULIBALY, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Mahamady SIDIBE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Modibo Bah KONE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako  
Dr Ahmadou MAIGA, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako

# Sommaire

<b>Contributeurs</b>	<b>TITRE DE LA CONTRIBUTION</b>	<b>Page</b>
FOFANA Chifolo Daniel,	<b>DROITS DE L'HOMME ET L'HUMANISME DU LEVIATHAN A TRAVERS LE CONTRAT SOCIAL CHEZ HOBBS</b>	7
M.TOTI AHIDJE Zahui Gondey	<b>ETUDE DES INCIPITS DE <i>LES SOLEILS DES INDEPENDANCES</i> D'AHMADOU KOUROUMA ET DE L'AVENTURE AMBIGUË DE CHEIKH HAMIDOU KANE</b>	22
N'Cho Brou Hyacinthe,	<b>PROBLEMATIQUE DE L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE DES JEUNES DIPLOMES DES UNIVERSITES PUBLIQUES DE COTE D'IVOIRE : CAS DES UNIVERSITES ALASSANE OUATTARA DE BOUAKE (UAO) ET JEAN LOROUGNON GUEDE (UJLOG) DE DALOA</b>	41
Djakaridja YÉO	<b>JUSTICE SOCIOPOLITIQUE ET DEVELOPPEMENT CHEZ ARISTOTE : CONTRIBUTION A LA QUETE D'EMERGENCE DES ÉTATS AFRICAINS</b>	60
Pierre Kouakou TANO & FANNY Losséni	<b>L'ANIMATION SOCIOCULTURELLE ET LE THEATRE DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS : ACTIVITES, ENCADREMENT, ET FORMATION DES LIENS SOCIAUX</b>	76
Bouréma KANSAYE	<b>LA PAROLE DU CHEF ENTRE ORDRE ET DESORDRE CHEZ LES DOGON DE LA FALAISE DE BANDIAGARA</b>	88
DICKO Abdourahamane, & Ibrahim MAAWIYA	<b>LA GESTION DÉCENTRALISÉE DES MINI-ADDITIONS D'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE RURALE DE GOUNA</b>	102
N'gna Traoré,	<b>ARTICULATION ET COMPETITION ENTRE L'EXPLOITATION DE L'OR ET L'AGRICULTURE A KADIOLO : QUELLES DYNAMIQUES FONCIERES ?</b>	121

Fodié TANDJIGORA	<b>LA DEPENDANCE AUX REVENUS DE LA MIGRATION DANS LA REGION DE KAYES AU MALI</b>	<b>138</b>
Idrissa Soïba TRAORE, & Aboubacar Sidiki COULIBALY,	<b>LA LITTERATURE ORALE AFRICAINE ET SON ENGAGEMENT SOCIAL DANS L'EDUCATION DES CITOYENS : UNE ANALYSE DE LA DISCO- GRAPHIE DE DIENEBA SECK</b>	<b>147</b>
Dra. C. Tamara Caballero Rodríguez.	<b>LA COMPLEJIDAD DE LA PREVENCIÓN SOCIAL DE LA CONDUCTA DESVIADA, COMO BASE METODOLÓGICA PARA SU ESTUDIO EN LAS LOCALIDADES COMUNITARIAS</b>	<b>161</b>

# LA GESTION DÉCENTRALISÉE DES MINI-ADDUCTIONS D'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE RURALE DE GOUNA

DICKO Abdourahamane,

*Maitre- assistant*

*Université de Zinder -Niger*

[abdouramanedicko53@gmail.com](mailto:abdouramanedicko53@gmail.com)

&

Ibrahim MAAWIYA

*Département de sociologie université de Zinder -Niger;*

[imaawiya@yahoo.fr](mailto:imaawiya@yahoo.fr)

## RESUME

La commune rurale de Gouna possède quatre (4) mini-adductions d'eau potable dans les centres suivants : Gouna, Guirari, Boulbaram et Fouroumi. La gestion de ces systèmes a été confiée à un opérateur privé sur la base d'un contrat d'exploitation en 2012. Dans la pratique, la mise en place de la gestion décentralisée de l'eau s'accompagne des enjeux et défis majeurs. Le présent article s'interroge sur les causes du dysfonctionnement des mini-adductions d'eau potable de la commune rurale de Gouna en dépit de différentes réformes dans la gestion. Il s'agit particulièrement dévaluer la relation fonctionnelle qui être établie la faible participation des usagers de l'eau dans la gestion des mini-adductions d'eau potable et la régularité du service des systèmes. Le présent travail de recherche s'appuie sur la méthode quantitative et la méthode qualitative (guide d'entretien). L'analyse stratégique des organisations de Crozier(1981) et le paradoxe d'Olson Mancur Olson (1965) ont servi de modèle d'analyse dans le cadre de ce travail. Au terme de la recherche, les résultats ont permis de constater que le manque d'adhésion communautaire et la quête de l'intérêt partisan autour de la question de gestion des ouvrages ont montré leurs effets négatifs dans le fonctionnement réguliers des mini-AEP. Il faut également noter que la maîtrise d'ouvrage communal n'est pas bien assumée par la commune dans la gestion des mini-AEP.

## MOTS CLES

Decentralisation, Gestion, Mini-Adduction D'eau Potable, Participation

## ABSTRACT

The rural commune of Gouna has four (4) mini-drinking water supplies in the following centers: Gouna, Guirari, Boulbaram and Fouroumi. The management of these systems was entrusted to a private operator on the basis of an operating contract in 2012. In practice, the implementation of decentralized water management is accompanied by major challenges and challenges. This In this study analyses the dysfunction of the mini-drinking water supply of the rural commune of Gouna despite various reforms in management. This led us to find the correlation between the low participation of water users in the management of mini-drinking water supplies and the regularity of the service of the systems. The quantitative (questionnaire) and qualitative (interview guides) methods are used in verifying these hypotheses. The analysis of Crozier's organizations and the Olson paradox served as a model of analysis for this work. At the end of the research, the results showed that the lack of community membership and the quest for partisan interest around the issue of management of the structures showed their negative effects in the regular operation of mini-AEP. It should also be noted that the municipal project management is not well assumed by the municipality in the management of mini-AEP.

## KEY WORDS

Decentralization, Management, Drinking water mini-supply, Participation.

## INTRODUCTION

L'approvisionnement en eau potable est une grande préoccupation dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et dans les pays sahéliens en particulier. Cette question figurait au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD<sup>1</sup>. Elle demeure aussi d'actualité dans les Objectifs du Développement Durable ODD<sup>2</sup>, notamment dans l'objectif six (6) qui prévoit l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable. En 2006, selon les nations unies les estimations ont révélé que la population qui dépendait des points d'eau non améliorés s'élevait à 884 millions de personnes dans le monde et c'était surtout en Afrique subsaharienne que le taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement est resté le plus faible. Selon l'Unicef et l'OMS (2007), seulement 46% de la population rurale et 81% de la population urbaine y ont accès. Mais, au cours de cette dernière décennie, les pays de l'Afrique subsaharienne ont fait de l'accès à l'eau et à l'assainissement une des priorités de leurs politiques nationales.

1 Les objectifs du Millénaire pour le développement OMD de 2000 - 2015

2 la nouvelle orientation mondiale sur les Objectifs du Développement Durable ODD de 2016-2030

Dans le cas spécifique du Niger, le champ des compétences transférées par l'Etat aux communes est assez élargi et comprend la construction, l'aménagement et l'entretien des fontaines et puits publics ; la collecte, l'évacuation et le traitement des eaux usées. Selon l'ordonnance portant code de l'eau du Niger (MHEE, 2010), le droit d'accès à l'eau est reconnu pour chaque citoyen nigérien. Toutefois, il est demandé la contribution des usagers dans le financement des frais pour l'installation du service d'alimentation en eau (travaux neufs, réhabilitations) et les frais de fonctionnement du service (principe utilisateur-payeur). Cette contribution intervient aussi pour toute activité de nature à polluer la ressource pour compenser les effets négatifs sur la qualité de celle-ci (principe de pollueur-payeur). Les collectivités territoriales sont reconnues dans leur rôle de maîtrise d'ouvrage des services publics de l'eau (SPE) en matière de l'hydraulique rurale par le Décret N°2016-075/PRN/MISP/D/ACR/MEP/A/PLN/EC/MH/A/MESU/DD/MSP/ME/F/MEP/T/MFP/RA du 26 janvier 2016. La délégation du service à des opérateurs privés ou aux associations communautaires est préconisée par arrêté N°0115/MEE/LCD/SG/DI du 15 Août 2010. Les services techniques déconcentrés apportent l'appui-conseils aux communes et arbitrent les actions menées par chaque acteur.

La commune rurale de Gouna fait partie des huit (8) communes que compte le département de Mirriah dans la région de Zinder au Niger. A l'instar des autres communes de la région, cette collectivité a procédé en 2012 à la mise en gestion déléguée de ses mini-AEP. Tous les trois systèmes dont disposait la commune à l'époque, ont été confiés à un opérateur privé sur la base d'un appel d'offre ouvert selon les procédures nationales. La quatrième mini-AEP a intégré le lot de cette gestion à travers un avenant au contrat existant après sa réception en 2014. Cette gestion, selon le Directeur Départemental de l'Hydraulique et de l'Assainissement (DDH/A) de Mirriah, vise à promouvoir de manière durable, l'accès à l'eau potable aux populations et leurs cheptels. Elle encourage la participation des communautés à prendre en charge les installations et aussi la provision de la caisse pour l'entretien et le renouvellement de différentes pièces des ouvrages hydrauliques.

Le présent article procède à l'analyse des facteurs qui entravent le fonctionnement normal de la gestion décentralisée des ouvrages hydrauliques modernes notamment les mini-adductions d'eau potable de la commune rurale de Gouna. Relevons que la Commune Rurale de Gouna est située dans la partie sud du département de Mirriah. Ses coordonnées géographiques sont comprises entre : 13°17 et 13°43 de latitude Nord et 9°08 et 9°19 de longitude Est. Son chef-lieu, la ville de Gouna est à 15 km de Mirriah et 35 km de Zinder. Elle couvre une superficie de 501km<sup>2</sup>, soit 0,3% de la superficie de la Région de Zinder. Elle est limitée à l'Est par les communes de Mirriah et Wacha, à l'Ouest par les

communes de Bandé, Dogo et le 5ème Arrondissement Communal de Zinder, au Nord par les communes de Mirriah et Koléram et au Sud par les communes de Dungass et Wacha.

Le présent article procèdera a une analyse des différentes interactions entre acteurs impliqués dans la gestion des ouvrages hydrauliques, l'écart entre les normes officielles et les pratiques des acteurs c'est-à-dire l'Etat à travers ses représentations, la commune, les associations des usagers de service public de l'Eau (AUSPE), l'opérateur privé (délégataire) et les usagers. Ainsi, Par ce travail de recherche, nous proposerons des stratégies pour un meilleur accès à l'eau potable des populations rurales.

## **1. METHODOLOGIE**

### **1.1. POPULATION ET ECHANTILLON D'ENQUETE**

Les usagers du service public de l'eau sont les principaux concernés. Ainsi, l'ensemble de la population des quatre villages à mini-adduction d'eau potable compte 2 542 ménages selon les données du Recensement Général de la Population et de l'habitat de 2012 (RGPH). La méthode en science sociale recommande de prendre un échantillon représentatif de la population mère. Dans ce contexte, l'utilisation de l'échantillonnage systémique probabiliste s'avère être pertinent dans la mesure où tous les ménages sont concernés au même pied d'égalité sur l'accès à l'eau potable. L'enquête a porté sur 5% des ménages, constituant la proportion raisonnable dans les quatre (4) villages. Cette proportion de 5% exprime la modestie de nos moyens à pouvoir conduire les travaux de terrain. Le calcul de cette proportion donne un échantillon de 125 ménages à interroger.

$$2542 * 5\% = 125 \text{ ménages à interroger}$$

La technique d'échantillonnage systémique probabiliste consiste à tirer au hasard, le nombre requis d'unités non numérotés à partir d'une liste déjà établie. Les étapes à suivre sont les suivantes :

Avoir la liste de la population-mère sur une liste,

Déterminer la taille de l'échantillon,

Déterminer la périodicité du tirage de chacune des unités de l'échantillon : celles-ci se calculent selon une opération simple. Il s'agit de diviser l'effectif de la population- mère par l'effectif des unités constituant l'échantillon.

Tirer au hasard un nombre compris entre 1 et 9 qui servira de point de départ du tirage.

Illustration : il a été retenu un échantillon de  $n=125$  ménages pour étudier une population de  $N=2\ 542$  ménage. Pour ce faire, il a été dressé une liste complète de tous les ménages numérotés de 1 à 2542. Ensuite, il a été procédé à la détermination d'un intervalle d'échantillonnage  $k=2542/125=20$  qui permet de tirer chaque 20ème élément pour l'inclure dans l'échantillon jusqu'à épuisement de la liste.

**Tableau 1: La répartition des ménages enquêtés selon les villages**

N°	Villages	Population totale	Nombre ménages	Echantillon
1	Gouna	4840	898	44
2	Fouroumi	1897	364	18
3	Guirari	4274	771	38
4	Boulbaram	2693	509	25

Enquête Ibrahim MAAWIYA janvier 2017

## 1.2. INSTRUMENTS DE COLLECTE DES DONNEES

Un questionnaire est un ensemble de questions élaborées pour recueillir des données sur un thème précis. Il s'inscrit dans une perspective quantitative et vise à saisir les comportements et les opinions en interrogeant les individus. La finalité d'une enquête par questionnaire est de recueillir des données exploitables pour les restituer en distributions statistiques. Le questionnaire est adressé spécifiquement aux usagers du service public de l'eau afin de recueillir les informations relatives à leurs niveaux d'implication et de responsabilités dans le cadre de la gestion des mini-adductions d'eau potable.

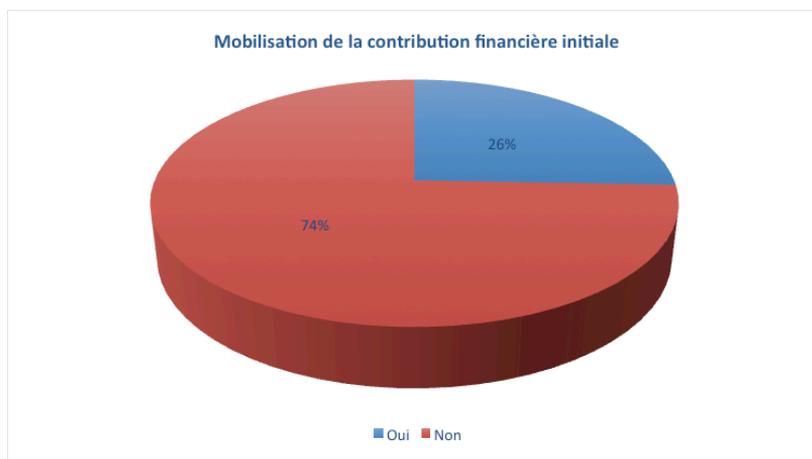
S'agissant des autres procédures de collectes des données à savoir les méthodes quantitatives Elles permettent de répondre aux exigences posées par les caractéristiques propres aux phénomènes humains et sociaux. Elles ont pour souci de comprendre la façon d'agir et de penser des personnes (individuelles ou de groupe). Ici, l'attention a été portée sur le comportement des acteurs communaux de Gouna vis-à-vis du suivi du contrat signé entre la commune et l'opérateur privé. La manière par laquelle procèdent l'opérateur privé des mini-adductions et les activités que mènent les bureaux des associations des usagers avec l'ensemble des acteurs dans la gestion.

## 1.3. METHODE D'ANALYSE DES DONNEES

Dans le présent article, le choix a été porté sur l'approche des organisations pour mieux expliquer les phénomènes étudiés. Elle est définie par Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG, (1977) comme une théorie déterministe du comportement au sein d'une organisation. Ces auteurs pensent qu'au lieu de considérer les comportements imprévus comme des exceptions, il est plus fructueux de les utiliser comme des produits de départ pour comprendre les limites et la signification réelle des contraintes et des conditionnements. Selon ces auteurs, toutes les analyses un peu poussées de la vie réelle d'une organisation ont révélé à quel point les comportements humains pouvaient y demeurer complexes et combien ils échappaient au modèle simpliste. Dans une organisation, l'homme ne pouvait être considéré seulement comme une main, ce que supposait le schéma de taylorien d'organisation, ni même non plus seulement comme une main et un cœur, comme le réclamaient les théoriciens du mouvement des relations humaines. Ces auteurs soulignent que l'homme est aussi et avant tout une tête c'est-à-dire une liberté, ou en terme plus concret, un agent autonome qui est capable de calculer, manipuler, s'adapter et inventer en fonction des circonstances et des mouvements de ses partenaires.

## 2. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

### 2.1. LA MOBILISATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE DES USAGERS



Graphique 1: Mobilisation de la contribution financière initiale

Source : DICKO Abdourahamane & IBRAHIM Maawiya, enquête sur la gestion décentralisée des mini-adductions d'eau potable dans la commune rurale de Gouna, janvier 2017

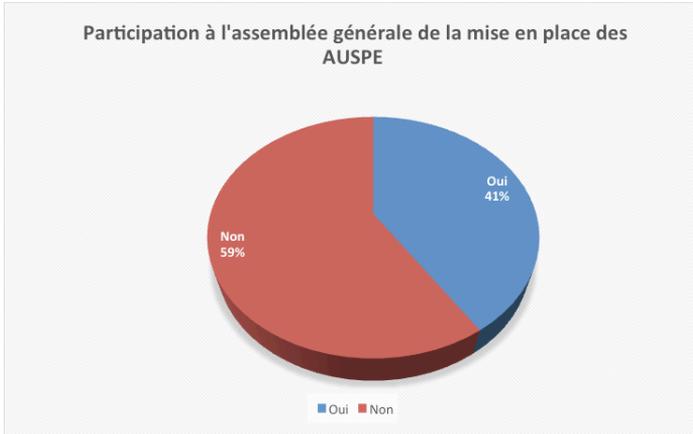
Ce graphique fait comprendre que sur les cent vingt-cinq (125) enquêtés, seulement trente-deux (32), soit 25,6% ont participé à la contribution financière initiale lors de la réalisation de leurs mini-adductions d'eau potable. La majorité des usagers c'est à dire 74,4% n'as pas versé sa contribution lors de la réalisation de différentes mini-adductions d'eau potable. Cet état de fait n'est pas favorable à une bonne gestion des ouvrages de production d'eau potable. Les pièces de renouvellement sont assez coûteuses, qu'il faut encaisser la contribution villageoise pour pouvoir faire face aux éventuels dysfonctionnements des systèmes. Sans la participation à cette contribution, le système est susceptible de tomber en panne de renouvellement d'une ou des pièces sans que les montants de redevance ne soient en mesure d'apporter entièrement la solution.

Cette situation caractérisée par la morosité de la participation à la contribution financière peut être expliquée par le manque d'adhésion aux actions du développement communautaire. Cela implique une mauvaise compréhension de l'enjeu du projet à réaliser. Les usagers n'ont pas compris l'objectif final de la contribution car, selon certains, il n'est pas question de payer une contribution financière alors que l'eau va être payante. A cet effet, l'implication initiale des bénéficiaires n'a pas été suffisamment développée. L'enjeu de cette gestion ainsi que la position de l'Etat sur les ouvrages hydrauliques n'a pas été bien compris par les usagers des points d'eau. Pour cela, la compréhension du contexte et ses enjeux est un préalable pour susciter une adhésion massive de la population à toute activité relevant du développement communautaire.

L'organisation des acteurs impliqués dans la gestion dans ce contexte, n'est pas favorable à une participation massive de chacun. L'objectif visé de la pérennisation des ouvrages réalisés à grand frais, ne pourra pas aboutir dans la mesure où selon Olson M. (1960), l'existence d'un groupe non organisé d'individus aux intérêts communs, dotés des moyens d'actions et conscients de leurs intérêts n'implique pas automatiquement l'apparition d'une action collective. L'analyse de cet auteur éclaire ce comportement des acteurs de gestion notamment les usagers. La plus grande partie des usagers a adopté la stratégie du ticket gratuit. Ces derniers ont laissé les autres usagers se mobiliser financièrement à leur place. Ils ont ainsi bénéficié des biens produits par la mobilisation de la contribution financière des autres. La contribution du nombre restreint ne pourra pas véritablement produire l'effet souhaité. Dans ce cas précis de la commune rurale de Gouna, la contribution financière initiale de 26% n'est pas en mesure de constituer une caisse favorable de prendre en charge les besoins nécessaires à la durabilité des ouvrages. La participation des usagers à travers la mobilisation de la contribution financière souhaitée à l'avance, n'est pas de taille. Du coup, cette analyse ressort la faiblesse de la participation des usagers dans la gestion des ouvrages hydrauliques, notamment les min-AEP dans la commune rurale de Gouna.

## 2.2. DE LA PARTICIPATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA MISE EN PLACE DES ASSOCIATIONS DES USAGERS

Les associations des usagers sont élues en assemblée générale par le système de vote selon le statut et règlements intérieurs de cette structure. Chaque usager a son propre choix selon les candidats présentés.



Graphique2 : Participation aux assemblées générales

Source : DICKO Abdourahamane & IBRAHIM Maawiya, enquête sur la gestion décentralisée des mini-adductions d'eau potable dans la commune rurale de Gouna, janvier 2017

Les données de ce diagramme démontrent que sur les cent vingt-cinq (125) enquêtés, cinquante-un (51) soit 40,8% ont assisté aux assemblées générales de la mise en place de leurs associations. La plus grande partie représentant 59,2% des enquêtés n'en a pas assisté. Pour une question de fiabilité et de durabilité, la gestion de la mini-adduction d'eau potable en milieu rural doit tenir compte de l'engagement de la population dans la conception des systèmes et de son degré d'adhésion à une œuvre communautaire. Dans ce cas précis, la participation de la population est déficitaire car, la majorité s'est abstenue à l'assemblée. Cette analyse met en lumière l'insuffisance du niveau de participation des usagers à la prise en charge de leurs ouvrages hydrauliques. Leurs implications à la prise des décisions et à la contribution de chacun dans la mise en œuvre des plans d'action du développement du secteur restent limitées. Cela conduit à mettre en évidence la variable de l'hypothèse sur la morosité de la participation des usagers dans cette gestion

Les données du terrain expriment également que, les différentes associations des usagers n'ont jamais organisé des assemblées générales semestrielles et des réunions bilans car, elles-mêmes ne sont pas assez édifiées sur le sujet. Ces as-

sociations ne reçoivent pas disent-elles des subventions auprès de la commune pour pouvoir accomplir les tâches qui sont les leurs. Ce comportement observé de la part des associations des usagers peut s'expliquer à partir de l'analyse de l'action collective d'Olson (1965). Les associations des usagers s'abstiennent volontairement à leurs tâches inscrites dans les textes nationaux de gestion des ouvrages hydrauliques. Cette situation relève de paradoxe d'Olson car, l'intérêt collectif de la participation aux réunions d'information et de prise de décisions importantes demeure négligé par manque de coopération. Selon Olson, lorsque le groupe est suffisamment grand, le bien collectif ne sera pas produit en l'absence d'incitation sélective. Ainsi, l'ensemble des associations des usagers des mini-AEP préfère que les ouvrages soient fonctionnels en produisant une eau de qualité et quantitativement satisfaisante. Mais dans les faits, aucune d'entre elles ne veut organiser des réunions prévues par les textes nationaux, tâche très utile au bon fonctionnement des systèmes.

La participation des usagers est une tâche très importante qui est recommandée pour toute action de développement communautaire. Lorsqu'elle présente un certain déficit, les résultats auxquels les usagers s'attendaient ne seraient pas au rendez-vous. Les ouvrages ne donneront pas satisfaction selon la qualité de leur service. Les structures ne seront pas aptes à valablement défendre les intérêts des usagers. Les informations sur la gestion en cours ne seront pas partagées au sein des usagers. Les équipements des systèmes ne seront pas bien protégés contre le vandalisme. Les rumeurs et les mauvaises informations sur les acteurs de gestion seront répandues. Les relations entre les usagers et les agents de l'opérateur privé produiront des effets conflictuels. Ces résultats donnent une idée sur le niveau de participation des usages selon l'objectif du présent travail de recherche.

### **2.3. LE NIVEAU D'IMPLICATION DES ACTEURS DANS LA GESTION DES MINI-AEP**

Au Niger, les actions de l'Etat et les partenaires techniques et financiers visent non seulement la réalisation des ouvrages mais aussi la pérennisation du service public de l'eau (MEE/LCD, 2010). Pour parvenir à cela, l'Etat et ses partenaires ont orienté leur choix vers la délégation du service public de l'eau de type affermage à un opérateur privé par le biais d'un contrat d'exploitation signé par la commune en tant que maître d'ouvrage. Cette gestion, au regard de ses dispositifs théoriques, donne l'impression d'un système idéal de gestion des ouvrages modernes au Niger. Cependant, selon CROZIER M. (1981) « l'organisation n'est pas une donnée naturelle, mais un construit d'actions collectives »<sup>3</sup>. Cela veut dire que la réussite de la gestion d'un système social, quelle

---

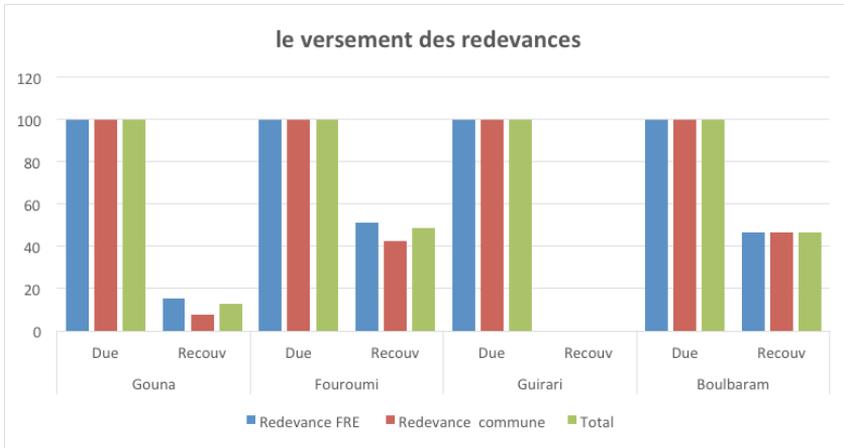
3 CROZIER Michel, L'acteur et le système, 1981 : 25

que soit la pertinence de ses règles, est fonction de comportements des acteurs qui l’animent. La gestion décentralisée des mini-adductions d’eau potable de la commune rurale de Gouna n’échappe pas à cette vision.

## 2.4. LES ACTEURS FACE A LEURS ROLES ET RESPONSABILITES

### 2.4.1. Le versement des redevances

La pérennité du service d’approvisionnement en eau potable dépend dans une large mesure, de la capacité financière des mini-AEP à renouveler sur fonds propre leur équipement (groupe électrogène et pompe immergée) et du maintien à long terme des installations. Ces fonds sont versés mensuellement dans les comptes FRE<sup>4</sup> et SMEA<sup>5</sup>. L’opérateur est appelé à verser ces redevances au plus tard le dix (10) du mois en cours.



Graphique3 : le versement des redevances

Rapports SPE-SMEA-Gouna 2017

Selon ce graphique, l’opérateur privé observe une certaine irrégularité dans le versement des redevances liées à la vente de l’eau. En effet, le plus grand taux de recouvrement de redevance n’atteint pas 50%. Il est de l’ordre de 49% à Fouroumi et 47% à Boulbaram. Quant à Gouna et Guirari, ce taux est respectivement de l’ordre de 13% et 0%. Ces résultats nous permettent de comprendre que l’opérateur privé n’honore pas les engagements contractuels qui le lient avec la commune. Au total, dans les quatre systèmes, on note un cumul d’un montant de redevance impayée de trois million deux cent vingt-huit mille quatre cent huit

4 C’est le Fond de Renouvellement et d’extension

5 Il s’agit du compte dédié au Service Municipal pour Eau et Assainissement

(3 228 408) franc CFA. Pourtant, selon son rapport annuel, cet opérateur privé a une marge bénéficiaire assez suffisante pour bien gérer les différents systèmes.

Cette situation permet de constater que l'opérateur privé s'intéresse, tout simplement, à son propre intérêt au détriment de celui des usagers de service de l'eau en particulier et de la commune en général. Il néglige tout ce qui relève de dispositions contractuelles en vigueur dans le but de tirer au maximum son profit. Cet état de fait expose les systèmes de la commune rurale de Gouna dans des difficultés de fonctionnement car, les fonds réservés ne sont pas en mesure de couvrir les renouvellements des pièces amorties et aussi prétendre à des extensions. Dans les quartiers qui se trouvent éloignés de bornes fontaines, les usagers s'attendent déjà à l'extension du réseau pour l'augmentation des bornes fontaines. Cette situation de redevances impayées n'est pas favorable à la réalisation des travaux du développement de ces mini-AEP.

La maîtrise d'ouvrage peine à être assurée convenablement au niveau de la commune rurale de Gouna. Cette collectivité ne dispose pas en effet, d'un service ou d'un agent qui s'occupe de la question de l'eau. C'est le Maire qui gère toutes les instances et détient toutes les informations sur ce secteur. La commune n'a pas effectué une supervision de la gestion des systèmes durant toute l'année 2016. Puis, elle n'a pas agi conformément à ses obligations pour contraindre l'opérateur privé à déposer le rapport mensuel. Elle ne détient pas également des informations sur les activités de différentes associations de service public de l'eau (AUSPE). Cette structure est d'une grande importance dans la gestion car, elle assure le rôle de garde-fou en informant la commune sur les manquements constatés chez l'opérateur privé. Elle rappelle aussi à la commune les obligations de l'opérateur privé vis à vis du contrat de gestion. Ce laxisme de gestion de la commune rurale de Gouna exprime un manque d'intérêt accordé à ce secteur. Ces résultats laissent comprendre que la commune met la gestion des points d'eau au bas de l'échelle de ses préoccupations, comportement qui profite à l'opérateur privé, car aucun contrôle n'est exercé sur lui.

#### **2.4.2. L'ACCOMPLISSEMENT DES TACHES DES ASSOCIATIONS DES USAGERS**

Les associations des usagers assurent leurs rôles dans la mesure de leur possibilité. Le tableau ci-dessous fait ressortir les résultats de l'enquête de terrain.

Tableau 2: Les tâches des associations des usagers de service public de l'eau

Centres	Gouna	Fouroumi	Guirari	Boulbaram
Tâches				
Organisation des réunions semestrielles	NON	NON	NON	NON
Organisation des réunions de bilan	NON	NON	NON	NON
Sensibilisation sur la consommation et le paiement de l'eau potable	OUI	OUI	OUI	OUI
Défense des intérêts des usages	OUI	NON	NON	NON
Accompagnement du releveur	NON	NON	NON	NON
Visas du rapport mensuel	NON	NON	NON	NON

Source : DICKO Abdourahamane & IBRAHIM Maawiya, enquête sur la gestion décentralisée des mini-adductions d'eau potable dans la commune rurale de Gouna, janvier 2017

La lecture de ce tableau permet de comprendre que les principales tâches dévolues aux associations des usagers ne sont pas exécutées sur le terrain. Les réunions ne sont pas tenues et le rapport mensuel n'est pas connu de ces associations. La seule activité qu'elles mènent est celle de sensibilisation sur la consommation et le paiement de l'eau potable. Selon CROZIER, M. (1981), la conduite humaine ne saurait être assimilée en aucun cas au produit mécanique de l'obéissance ou de la pression des données structurelles. Elle est toujours l'expression et la mise d'une liberté, si minime soit-elle. Elle traduit un choix à travers lequel l'acteur se saisit d'opportunités qui s'offrent à lui dans le cadre des contraintes qui sont les siennes. Elle n'est donc jamais entièrement prévisible car, elle n'est pas déterminée mais, au contraire, toujours contingente.

Le comportement de ces différentes associations des usagers laisse comprendre qu'elles s'offrent un choix qui traduit la quête de leurs propres intérêts. Ces associations n'ont pas de salaire et n'ont aucune gratification selon les dispositions réglementaires. Elles sont en contact permanent avec l'opérateur privé et ses

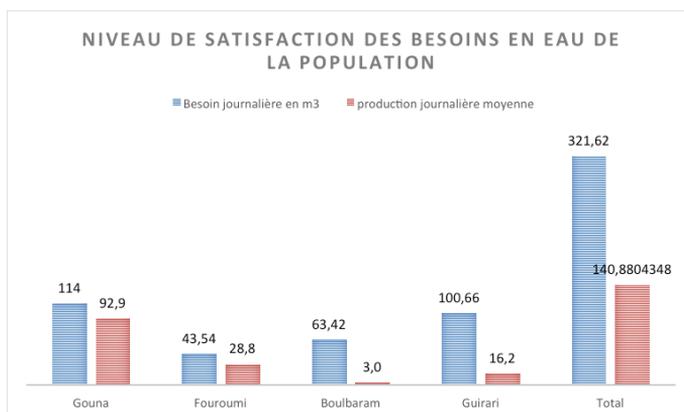
agents. A la fin du mois l'opérateur privé fait le recouvrement et paye tous ses agents. Par conséquent, ces associations des usagers, ne tirant pas de profit directement, se désengagent de leurs rôles de défense des intérêts des usagers. Deux d'entre elles ont changé de position et sont devenues des agents de l'opérateur privé. Cependant, une personne ne peut pas exercer à la fois deux (2) fonctions selon le dispositif de gestion de point d'eau au Niger. Cela veut dire qu'un acteur ne peut pas travailler pour l'opérateur privé et prétendre défendre les intérêts des usagers. La quête de l'intérêt et l'expression de la liberté pouvaient être les éléments explicatifs du virement de certaines associations des usagers. Ces arguments, prouvent la faiblesse du niveau organisationnel de cette structure, dans la gestion des mini-AEP en milieu rural.

Les intérêts des usagers, c'est la gestion efficace des ouvrages hydrauliques tout en respectant les clauses contractuelles. Il s'agit notamment de la régularité des systèmes, de versement des fonds pour le renouvellement et l'extension des mini-AEP. En claire, l'objectif visé est la production de l'eau de qualité acceptable et de manière durable. Quant à l'opérateur privé, il cherche toujours dans le cadre de ses activités, à maximiser ses bénéfices. C'est un commerçant qui investit ses propres moyens pour gagner de bénéfices. C'est pour cette raison que les textes nationaux ont prévu la création de l'association des usagers pour suivre de près les actions de l'opérateur au niveau village.

### **2.4.3. La satisfaction de la population selon la production des mini-adductions**

Selon l'OMS (2006), chaque personne a besoin de vingt-cinq (25) litres par jour pour la satisfaction de tous ses besoins de base (boisson, lessive, vaisselle, douche, etc.). En milieu rural nigérien, la norme acceptée par le programme national d'alimentation en eau potable et assainissement PN-AEPA du Niger est de 20 litres par personne et par jour. Cette dernière va nous permettre, dans le cadre de cette étude, d'évaluer le niveau de satisfaction des usagers.

Graphique 4 : Niveau de satisfaction des besoins en de la population



Source : DICKO Abdourahamane & IBRAHIM Maawiya, enquête sur la gestion décentralisée des mini-adductions d'eau potable dans la commune rurale de Gouna, janvier 2017

Le constat sur ce graphique nous permet de comprendre que le niveau de satisfaction est plus élevé dans les centres de Gouna et Fouroumi, soit respectivement 81,48% et 66,08%. Au niveau des centres de Boulbaram et Guirari, ce taux est très faible, soit respectivement 4,78% et 16,8%. Le taux global pour les quatre centres est de 43,8%. Cette situation indique que la production journalière de ces mini-adductions d'eau potable ne couvre même pas la moitié de besoins de la population résidente. Le recours à d'autres sources d'eau est inévitable pour combler l'écart. Les points d'eau de recours sont en grande partie les puits traditionnels, dont la qualité de l'eau reste à désirer.

La population des villages à mini-AEP n'est pas du coup, à l'abri de la consommation de l'eau non potable et la corvée d'eau sur des distances souvent longues. Cette situation fait ressortir clairement la faiblesse de la capacité technique de l'opérateur privé à pouvoir offrir le service d'eau selon le besoin des usagers. Des manquements énormes sont relevés dans la production normale des mini-AEP de la commune. L'organisation des personnels de l'opérateur privé n'est pas également favorable à une production à la hauteur des attentes des usagers dans ce cas précis, de la commune rurale de Gouna.

## CONCLUSION

Au Niger, les actions de l'Etat et les partenaires techniques et financiers visent non seulement la réalisation des ouvrages, mais aussi la pérennisation du service public de l'eau (MEE/LCD, 2010). Pour parvenir à cela, l'Etat a orienté son choix vers la maîtrise d'ouvrage communale de toutes les installations hydrauliques rurales. Ce qui implique la délégation du service public de l'eau de type affermage à un opérateur privé par le biais d'un contrat d'exploitation.

Cependant, cette gestion qui apparait comme alternative à la gestion communautaire défaillante, n'est pas exempte de toutes difficultés en milieu rural. Elle est confrontée à des difficultés énormes comme cela a été constaté dans le cas de la commune rurale de Gouna.

A travers ce sujet intitulé : « l'analyse de la gestion décentralisée des mini-AEP », l'objectif consiste à comprendre et expliquer les facteurs qui entravent le fonctionnement normal des ouvrages hydrauliques modernes notamment les mini-adductions d'eau potable de la commune rurale de Gouna malgré l'institution de la gestion décentralisée. Ce sujet rentre dans une des thématiques d'actualité dans les pays de la sous-région, en général, et au Niger tout particulièrement comme le témoignent les rencontres organisées dans ce cadre. Les communes font face à des difficultés d'alimentation en eau potable à cause de l'insuffisance de moyens investis dans ce secteur. Ces difficultés deviennent encore plus pointues dans la mesure où les ouvrages existants ne sont pas bien gérés selon les textes nationaux en vigueur.

Pour apprécier les principaux éléments de la gestion décentralisée des mini-AEP, il convient de mettre en place un cadre théorique et méthodologique de la recherche à même de permettre à mieux appréhender les comportements, attitudes et pratiques quotidiennes de différentes catégories d'acteurs.

Les résultats obtenus confirment l'hypothèse de départ. En effet, l'analyse des facteurs, caractérisant la gestion des infrastructures hydrauliques modernes dans la commune rurale de Gouna, a permis de tirer un certain nombre de remarques. Il s'agit notamment de la faible participation à la contribution financière préalable à la réalisation des mini-adductions d'eau potable, la faible participation des usagers à des assemblées générales électorales des associations des usagers, la faible participation des femmes et des jeunes dans l'expression sur la gestion, le changement de position de certains membres des associations des usagers. Ces indicateurs, exprimant le manque d'adhésion aux actions de développement communautaire, indiquent les difficultés qui caractérisent la gestion des mini-adductions d'eau potable de la commune rurale de Gouna. Les résultats de cette recherche ont montré également que les acteurs, chacun en ce qui le concerne, ne jouent pas pleinement son rôle dans la gestion des mini-AEP. En définitive les résultats de cette recherche confirment l'acuité des problèmes du mode de gestion décentralisée des ouvrages hydrauliques en milieu rural ainsi que la nécessité d'envisager un certain nombre de solutions au niveau de tous les acteurs concernés.

### 3. DISCUSSION

Au terme de ce travail de recherche, l'on comprend aisément le comportement des usagers des mini-AEP de la commune rurale de Gouna à travers leurs implications dans la prise en charge de leurs ouvrages. En effet, la participation de ces acteurs, initialement à la réalisation des ouvrages et pendant la gestion de ces derniers présente un certain déficit. Il convient de noter à ce niveau, que ces acteurs ne se sont pas bien mobilisés pour la contribution financière initiale à la réalisation de leurs systèmes. Il se trouve que c'est seulement 26% des enquêtés qui a pu contribuer financièrement pour la réalisation des mini-AEP. La plus grande proportion des usagers c'est-à-dire 74% n'a pas participé à cette action qui vise à pérenniser les systèmes. La pratique et le comportement de la population freine également ce niveau de participation des usagers. Les données recueillies sur le terrain ont démontré que la plus grande partie de la population c'est-à-dire les femmes et les catégories des jeunes ne sont pas bien impliqués dans la gouvernance locale des points d'eau. Les hommes et surtout les plus âgées s'expriment au nom de toutes les populations sur les questions relevant de la gestion des points d'eau. Les catégories des jeunes et les femmes sont laissées en marge de l'expression sur la vie communautaire, ce qui cause une entrave majeure à leur niveau de participation dans la prise en charge des ouvrages. Tous ces résultats constatés sur le terrain, expriment une certaine faiblesse du niveau de participation des usagers dans la gestion des ouvrages. Cette situation n'est pas, par conséquent, favorable à un fonctionnement normal et durable des installations. Les données collectées démontrent entre autres le niveau organisationnel des structures au niveau des ouvrages.

Selon les dispositions réglementaires en vigueur, la mairie doit mettre en place un service municipal d'eau et d'assainissement (SMEA) pour traiter toutes les questions ayant trait à l'eau et à l'assainissement sur toute l'étendue du territoire communal. Le guide national AEP précise que le but visé est le développement des capacités de la commune à travers l'établissement d'un service communal (ou intercommunal) de l'eau et de l'assainissement, pour exercer pleinement sa fonction de maître d'ouvrage.

La gestion décentralisée des ouvrages hydrauliques suppose la responsabilisation de la commune à pouvoir assurer la régularité du service d'alimentation en eau potable de ses administrés. Il incombe alors, à l'autorité communale d'organiser le secteur en mettant en place toutes les structures réglementaires sur la base de compétences et de représentation électorale. Sous la supervision de la commune, chacun des acteurs a un rôle spécifique à jouer pour le développement du secteur. Il relève entièrement des obligations de la commune à suivre et encadrer les actions des acteurs dans le but de promouvoir la production de l'eau

potable. Ainsi, le comportement de l'opérateur privé sur le refus du versement des redevances dans les différents comptes de la commune prouve le manque d'organisation de la commune à suivre la gestion de ce secteur vital. Cette situation n'est pas de nature à faciliter une bonne gestion des installations ainsi que le renouvellement des pièces des mini-AEP. Certes, la mise en place des associations des usagers permet au bureau de suivre les activités de l'opérateur privé et d'en rendre compte directement à la commune. Mais, ces associations ne sont pas suffisamment motivées et outillées à suivre de près les engagements de l'opérateur vis à vis du contrat de gestion. Elles affirment d'ailleurs, qu'elles n'ont jamais reçu une quelconque subvention de la part de la commune pour la mise en œuvre de leurs activités réglementaires. Par conséquent, des interrogations persistent sur le leadership de la commune à respecter et faire respecter les obligations de la gestion décentralisée.

Sur un tout autre plan, le service déconcentré de l'Etat est supposé assurer un suivi régulier du secteur en veillant à la mise en œuvre de la politique de l'Etat notamment sur la régularité du service. La direction départementale de l'hydraulique et de l'assainissement n'est pas assez présente sur le terrain afin d'apporter un encadrement de proximité et arbitrer les actes des acteurs de gestion. Selon les agents de l'Etat en charge de l'eau, les moyens alloués aux suivis du secteur ne sont pas suffisants pour pouvoir appuyer les communes à assurer la régularité du service. Dans cette noble tâche, l'accompagnement des communes s'avère être un point primordial pour amorcer une véritable maîtrise d'ouvrage communale dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il s'agit du premier contrat de gestion, l'Etat devrait mettre les moyens nécessaires pour un suivi-contrôle permanent de la gestion des points d'eau afin d'atteindre les résultats souhaités. Il ne suffit donc pas de transférer les compétences à travers les textes juridiques, il faut matérialiser les faits à partir des actions de renforcement des capacités des acteurs et de suivi réguliers de proximité tout au long de la durée du contrat.

Ainsi, en termes de perspectives pour améliorer la gestion des ouvrages hydrauliques, particulièrement les mini-AEP de la commune rurale de Gouna, les acteurs doivent s'impliquer davantage à se conformer aux dispositions réglementaires des textes régissant le secteur de l'eau. A cet effet, la commune doit prendre des mesures réglementaires pour amener l'opérateur privé à respecter ses engagements et les associations des usagers à élaborer et mettre en œuvre leurs plans d'action. L'opérateur privé pour sa part doit avoir un représentant et un bureau au niveau de chaque site pour faciliter la réception des doléances des usagers qui lui permettront d'améliorer la qualité du service. L'Etat doit investir d'avantage à former les différents acteurs (élus locaux, l'opérateur privé, les membres de l'AUSPE, et des leaders d'opinion) sur les dispositions du guide des services publics de l'eau pour leur permettre de maîtriser leurs rôles et responsa-

bilités afin de contribuer à assurer la pérennité des points d'eau modernes. Quant aux associations des usagers AUSPE qui représentent les usagers, elles doivent tenir régulièrement des assemblées générales d'information et de sensibilisation sur la gestion des points d'eau, l'hygiène et l'assainissement. Ces dernières permettront aux communautés de contribuer à la bonne gestion des ouvrages hydrauliques et à promouvoir l'hygiène de la chaîne de l'eau. Les usagers jouent des rôles importants dans la gestion et l'entretien des points d'eau. Pour cela, ils doivent respecter les règlements d'usages qui contribuent d'une part à assurer la pérennité des points d'eau et d'autre part à promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène au niveau du point d'eau pour préserver la qualité de l'eau.

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CROZIER, M et FRIEDBERG, E. (1981). *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil,

ELA, J.M. (1983). *Afrique des villages*, Paris, Karthala,

MBACK, C. (2003). *Démocratisation et décentralisation: genèse et dynamiques comparés des processus de décentralisation en Afrique subsaharienne*, Karthala

Fireman B. et Gamson W.A. (1979). *Utilitarian Logic in the Resource Mobilization Perspective*, Winthrop, Cambridge.

Olson M., *the Logic of Collective Action*, Harvard University Press: Cambridge, 1965,

Pierre Bourdieu. (1998). *La Domination masculine*, Paris, Le Seuil,

Polletta. F. et Jasper J.M. (2001). *Collective Identity and Social Movements*, Annual Review of Sociology,

PONTIER, J. (1978). *L'État et les collectivités locales*, L.G.D.J., Bibliothèque de droit public, Paris,

WALTER, K. (1999). *Décentralisation : pourquoi et comment*, in *Décentralisation et Développement. Ecrits sur le développement de la DDC*, Suisse, Berne.

### Autres sources bibliographiques

Banque Mondiale. (2002). *Programme pour l'eau et l'assainissement en Afrique*, PEA,

Club du Sahel. (1987). *Intégrer l'hydraulique villageoise dans la vie des collectivités rurales,*

GRAWIYZ, M. (2003). *Lexique des sciences sociales, 7<sup>ème</sup> éd,* Paris, Dalloz.